

EDITORIAL

Nos vies, notre environnement sont en perpétuelle mutation à un rythme effréné.

Depuis, les plus hauts sommets de l'état (en cascade) jusqu'aux plus petits contribuables, la vie moderne est de plus en plus synonyme d'interdictions et/ou de restrictions, plus on cherche, plus on trouve. Tout est dangereux, tout est épié. Le monde actuel donne trop d'importance aux minorités qui agissent souvent dans l'illégalité et la presse ne cherche que du sensationnel.

Alors que beaucoup de belles choses se font sans publicité et sans bruit ; ignorez le sensationnel et les fake news, vivez les belles choses de vos entourages.

Le conseil municipal et moi-même nous vous souhaitons une belle année 2020.

Nous vous présentons nos vœux les plus sincères en formulant l'espoir que les valeurs de fraternité, d'écoute, de partage et de tolérance nous accompagnent.

Veillez nous excuser de cette édition tardive due à la mise en place en 2018 de notre site internet dont vous trouverez ci-après le lien : <https://www.saint-girons-en-bearn.com/>.

Nous allons maintenant vous présenter la dernière édition (2019-2020) de ce mandat.

Plusieurs d'entre vous ont constaté le remplacement de l'abribus (chemin de Seigne), remplacement qui était vraiment nécessaire, avec l'arrivée de constructions nouvelles par des couples jeunes.

Ensuite, la CCLO a sécurisé les carrefours avec l'éclairage public : au niveau de l'abribus chemin de Seigne, au croisement « chez Fringan » et au croisement Ossages-Baigts.

Cette année, nous avons également été subventionnés pour la défense incendie, suite à l'étude faite par le Syndicat des 3 Cantons pour nous. Il s'avère que (contrairement à nos voisins landais), nous devons une défense incendie à toute habitation (sous notre responsabilité) en dessous de 20 min d'intervention des pompiers, à 250m des maisons alors que la règle nationale est à 400m.

C'est pourquoi, notre étude et notre dossier d'investissement, votés par le Conseil Municipal, nous amènent à créer 4 poteaux supplémentaires et 3 bâches. Pour sûr, l'implantation de bâches n'est pas très esthétique mais cela doit être efficace. C'est pour cette raison que nous cherchons des endroits optimums.

Que serait un village sans ses associations ? Dans un monde où le temps s'enfuit à toute allure, dans un monde où l'argent impose sa culture, dans un monde où parfois l'indifférence isole, des anges existent encore, ce sont les bénévoles. Ces quelques mots m'invitent à saluer toutes celles et ceux qui s'engagent dans notre commune. Si vous avez envie de vous investir dans le village et de participer, selon votre disponibilité, à son dynamisme, n'hésitez pas à rejoindre les différentes associations de la commune. Vous trouverez certainement votre bonheur et soyez sûrs que vous passerez de très bons moments de partage et de convivialité.

Pierre LAFARGUE



RENSEIGNEMENTS UTILES

☞ Mairie de Saint-Girons-en-Béarn

22 chemin de l'Eglise
64300 Saint-Girons-en-Béarn
05.59.67.91.97

Courriel : st.girons.en.bearn@wanadoo.fr

Site internet <http://www.saint-girons-en-bearn.com>

Horaires d'ouverture :

Le mardi de 12h00 à 14h00

Le vendredi de 13h00 à 17h00

☞ Syndicat des Trois Cantons : pour tout ce qui concerne l'assainissement

5 boulevard des anciens combattants

BP 38 64170 ARTIX

05 59 83 25 63

☞ Lyonnaise des Eaux/Suez : eau potable

Service clientèle : 09.77.40.84.08

Urgences : 09.77.40.11.40

☞ Déchetterie :

Horaires d'été :

Du lundi au samedi : 8h00-12h00 et 13h30-17h30

Horaires d'hiver

Du lundi au vendredi : 8h00-12h00 et 13h30-17h30

Le samedi : 9h00-12h00 et 13h30-17h30

☞ CCCLLO :

Rond-point des chênes

BP73

64150 MOURENX

05.59.60.03.46

contact@cc-lacqorthes.fr

site internet : www.cc-lacqorthes.fr

☆ **Emprunts de tables et chaises**

Pour l'emprunt des tables et des chaises, une caution vous sera demandée. Les personnes extérieures à la commune paieront une location. Pour toute location, prendre contact à la mairie.

☆ **Portage de repas à domicile**

Ce service concerne les personnes âgées de plus de 65 ans. Pour plus d'informations, contacter le Centre Communal d'Action Sociale d'Orthez au 05.59.69.82.57.

☆ **Recensement militaire**

Les jeunes de 16 ans à 25 ans doivent obligatoirement se faire recenser auprès de la mairie de leur domicile. Pour être recensé, il faut avoir 16 ans faits et se présenter à la mairie de son domicile avec le livret de famille. L'attestation de recensement délivrée est indispensable pour l'inscription à un examen, concours, apprentissage, permis de conduire.

☆ **Location de la salle « Georges PETRIAT »**

	Tarif Salle	Tarif Salle + Cuisine
Extérieurs		
< 50 personnes	130€	250€
> 50 personnes	200€	400€
Associations de Saint-Girons	Gratuit	Gratuit
Administrés, Propriétaires terriens, personnes qui travaillent au Comité des fêtes	20 €	50 €

Nous vous rappelons que pour louer la salle, une convention de location sera établie. Pour toute location, une attestation d'assurance, un chèque de caution de 1000 € et un chèque de caution ménage de 100€ vous seront demandés. De plus, un état des lieux d'entrée et de sortie sera également établi.

☆ **Délivrance des cartes d'identité**

Depuis le 15 mars 2017, la commune de Saint-Girons-en-Béarn ne délivre plus de carte d'identité. Vous devez donc prendre rendez-vous directement à la mairie d'Orthez (service population) pour l'établissement de la carte d'identité : 05.59.69.76.81 etat-civil@mairie-orthez.fr

☆ **Autorisation de sortie du territoire Réforme de la sortie de territoire des mineurs**

La loi du 3 juin 2016 relative à la lutte contre le terrorisme et le décret du 2 novembre 2016 ont rétabli l'autorisation de sortie de territoire pour les mineurs (supprimée en 2013). Un arrêté précisera le modèle du formulaire ainsi que la liste des pièces d'identité admises pour le parent signataire. Le décret entrera en vigueur **le 15 janvier 2017**.

Elle concerne tout mineur qui voyage à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents. Le mineur devra alors présenter les 3 documents suivants à compter du 15 janvier 2017

L'enfant qui voyage à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents doit présenter les 3 documents suivants :

- Pièce d'identité du mineur : carte d'identité ou passeport
- Formulaire signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale
- Photocopie du titre d'identité du parent signataire



Le service de transport collectif à la demande Mobilacq, proposé par la communauté de communes de Lacq-Orthez et la région Nouvelle-Aquitaine, évolue.

Le numéro de la centrale de réservation, désormais gérée par la région, a changé. Il faut maintenant composer le **0 800 730 146** pour réserver un trajet. Les usagers ont été prévenus directement.

☆ **ALZHEIMER**

Yves Guichemerre de Saint-Girons-en-Béarn, qui n'est pas à son premier essai en matière d'écriture, ravira les lecteurs avec son nouvel opus intitulé « Souvenirs d'un chemin de campagne ». Le livre est disponible en librairie et espaces culturels. Le bénéfice du livre sera reversé au « LIONS CLUB SALIES-ORTHEZ » pour les aidants d'Alzheimer.

... C'était il y a cent ans,



une nouvelle page s'ouvrait. Celle du souvenir, de la mémoire et de l'hommage. Certes, le passé est douloureux mais le travail de mémoire doit nous permettre de construire un présent et un futur d'apaisement. Seules les explications et la connaissance permettront de ne jamais oublier. Le 09 septembre 2018, Saint-Girons-en-Béarn continue à se souvenir et à rendre hommage à ses morts pour la liberté.

Tout commence en fin d'année 2017 par la réception en mairie d'un courrier du Centre Généalogique des Pyrénées-Atlantiques concernant les soldats béarnais oubliés et ne figurant sur aucun monument aux morts.

Très respectueux du souvenir de tous ces soldats, le Conseil Municipal de Saint-Girons-en-Béarn décide alors de réhabiliter la mémoire de ces soldats oubliés en les inscrivant sur le monument aux morts de la commune. Mais avant de procéder à l'inscription des soldats oubliés, il devenait nécessaire de réaliser des travaux car le monument actuel ne pouvait supporter l'ajout de nouveaux noms, en

effet, les élus prédécesseurs ayant déjà rajouté (avec une plaque supplémentaire) un soldat mort pendant la seconde guerre mondiale. Par conséquent, il n'y avait plus de place pour inscrire de nouveaux noms. De plus, la plaque actuelle était en mauvaise état.

Le Conseil municipal a donc fait appel aux services de M. Jérémy Bessonnet, graveur sur pierre, de Tilh qui a réalisé les travaux de réhabilitations du monument aux morts.

Ces travaux ont donc été inauguré le dimanche 9 septembre 2018 sous un beau soleil en compagnie des portes-drapeaux, des maires des communes voisines, de M. le Sous-préfet, de vous chers administrés. Vous trouverez ci-dessous une petite rétrospective de la journée.













Simone Weil disait : « Je n'aime pas l'expression devoir de mémoire. Le seul « devoir » c'est d'enseigner et de transmettre. ».



La commune de Saint-Girons-en-Béarn, à travers la belle cérémonie du 09 septembre 2018, continue d'enseigner et de transmettre...



EXTRAITS DES COMPTES-RENDUS DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2018



Séance du 02/03/2018

1) Compte-rendu de la réunion précédente

Le compte-rendu de la réunion du 17 novembre 2017 joint à la convocation n'a soulevé aucune observation, ni réserve de la part du Conseil Municipal et a été approuvé à l'unanimité.

2) Dossier Abribus

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal présents qu'en fin d'année 2017, un dossier de demande de subvention a été déposé auprès des services d'Amendes de Police. Notre demande ayant été validée, le Conseil Départemental nous a versé une subvention d'un montant de 4790.92€. Il informe les membres du Conseil Municipal que les artisans ont été commandés et que les travaux devraient débuter en juin.

Il faudra prévoir un éclairage solaire sur batterie ainsi qu'un porte vélo de 2 ou 3 places. Guillaume se charge de demander des devis aux différents corps de métier concernés.

Il faudra également prévoir l'achat d'une poubelle. Enfin, il faudra prévoir d'aménager le pourtour de l'abribus pour faire « propre ».

3) Dossier Equipement Salle Georges Petriat

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a regardé plusieurs modèles de vidéoprojecteur. Mais avant de d'acheter quoique ce soit, il y a lieu de réfléchir au positionnement de l'appareil, voir comment le raccorder etc...

M. le Maire a pris contact avec Antenne Service d'Orthez. Ce dernier lui préconise de prendre un vidéo projecteur avec TNT intégré et avec une sortie HDMI ainsi qu'une sortie audio.

Il a également proposé de raccorder le vidéoprojecteur à un ordinateur ;

Après en avoir longuement discuté, il semblerait que l'idée de raccorder un ordinateur soit mauvaise car l'ordinateur à notre disposition est trop vétuste et cela obligerait la commune à acheter un ordinateur. Le Conseil Municipal souhaite que la sono actuelle ne soit pas impactée par l'installation d'un vidéoprojecteur et propose donc dans un premier temps, l'achat de 2 hauts parleurs pour ne pas toucher à ceux de la sono, ou bien installer un câble qui permettrait de relier la sono au vidéoprojecteur en passant par le grenier.

Finalement, l'idée d'installer une barre de son est retenue. Il faudra prévoir l'installation de prises supplémentaires en bas du mur.

4) Monument aux morts

Le Conseil Municipal examine les 2 devis de M. Jérémy BESSONNET concernant la mise à jour du Monument aux Morts.

→ 1^{er} devis : rajout des 2 noms manquants 370€HT

→ 2^{ème} devis : réfection totale du monument aux morts 2840€HT

Le Conseil municipal décide de demander une subvention à l'ONAC pour le devis le plus élevé.

En fonction de la réponse de l'ONAC, le Conseil Municipal statuera sur le choix du devis.

Concernant la cérémonie, la date du dimanche 9 septembre à 12h00 est maintenue. La commune demandera à l'harmonie d'Orthez de venir jouer la marseillaise. Il y aura également un maître de cérémonie. Un vin d'honneur un peu amélioré sera offert par la municipalité.

Demande de Subvention à l'ONACVG (délibération n°20180302-01) – Adoptée à l'unanimité des présents.

Demande de fonds de concours auprès de la CCLO pour le projet du monument aux morts (délibération n°20180302-04) – Adoptée à l'unanimité des présents.

5) Agenda Accessibilité

La procédure administrative suit son cours. Les dossiers de demande de dérogation sont en cours d'élaboration.

Un premier bilan à un an a également été envoyé à la DDTM de PAU.

Monsieur le Maire donne lecture d'un tableau retraçant les travaux qui restent encore à effectuer et il raconte l'entrevue qu'il a eue avec M. POMMES de la CCLO. Ce dernier est en contact avec un agent des services de la DDTM chargé des dossiers de l'ADAP qui passent en commissions (sécurité, accessibilité etc...). Cet agent, à la demande de M. POMMES, passera à Saint-Girons pour voir si tous les travaux qu'ils restent encore à effectuer sont pertinents.

6) Débat d'orientation budgétaire

→ Analyse des demandes de subventions reçues :

Le Conseil Municipal n'a pas changé d'avis quant aux demandes de subventions émises par l'Amicale Laïque Orthézienne et par l'Harmonie municipale de Pomarez.

Le Conseil Municipal charge M. le Maire de répondre défavorablement à leur demande.

Conventionnement Amicale Laïque Orthézienne (délibération n°20180302-02) – Adoptée à l'unanimité des présents.

7) Dossier Communication

→ Opération Cercle bleu

Monsieur le maire rappelle le contexte : « Par le hasard de leur engagement, des bénévoles ont créé un mouvement qui a bénéficié de l'amitié des 2 premiers transplantés de cœur du monde, Messieurs les Professeurs Christiaan Barnard et Christian Cabrol, afin d'informer la population concernant la fin de vie. Devenu partenaire du Ministère de l'Intérieur, il y a ajouté 2 notions, la Sécurité routière et la participation aux élections. En quelque 25 ans, ce mouvement, reconnu par les Autorités sur le plan national, a pu intervenir à l'UNESCO. Œuvrant dans le cadre de son Comité International de Bioéthique, il a ainsi créé le seul « **Registre du choix de fins de vie** » du monde.

Son action est devenue efficace car, depuis son origine, il intervient en complément de la Loi Bioéthique. En effet, reposant sur le principe du « Qui ne dit mot consent », cette Loi fait de tout citoyen un donneur d'organes volontaire ou lui permet d'enregistrer son refus. Le Cercle Bleu, pour sa part, invite cet adulte à enregistrer sa décision positive afin d'obtenir une carte indiquant son choix. S'y ajoutent l'envoi d'une paire d'autocollants pour son véhicule, et l'offre d'un panneau de signalisation à connotation civique à sa Commune. Ainsi, le grand nombre de panneaux vus par les Professionnels intervenant sur la route en cas d'accident leur rappelle qu'ils doivent retirer cette carte des papiers de la victime pour la remettre au Corps médical. Mais ceci ne trouvera son aboutissement et son officialisation que par la pose de panneau Cercle Bleu à l'entrée d'au moins 2.000 Communes. Pour cette raison, **il nous en est offert un**, dans l'attente de voir ce symbole entrer dans le Code de la route, ce qui contribuera à élever le niveau de civisme des Français, à faciliter la tâche du Corps médical et à aider la famille en cas de décès.

Le Conseil Municipal adhère à ce projet et demande à M. le Maire de prendre contact avec l'association du Cercle bleu pour les modalités pratiques ;

8) Questions diverses

→ Motion Fermeture Ecole

Motion Ecole Alerte Rouge Fermetures révoltantes (délibération n°20180302-03) – Adoptée à l'unanimité des présents.

→ Motion Limitation de vitesse

Motion pour alerter les pouvoirs publics des conséquences pour les territoires ruraux de l'abaissement de la vitesse maximale autorisée à 80km/heure (délibération n°20180302-06) – Adoptée à l'unanimité des présents.



Séance du 30/03/2018

1) Compte-rendu de la réunion précédente

Le compte-rendu de la réunion du 02 mars 2018 joint à la convocation n'a soulevé aucune observation, ni réserve de la part du Conseil Municipal et a été approuvé à l'unanimité.

2) Vote du Compte de Gestion 2017 (Délibération n°20180330-01) - Adopté à l'unanimité des présents.

3) Vote du Compte Administratif 2017 M. Le Maire se retire au moment du vote (Délibération n°20180330-02) - Adopté à l'unanimité des présents.

DEPENSES FONCTIONNEMENT	RECETTES FONCTIONNEMENT
63 408.77€	228 723.96€

Soit un excédent de 165 315.19€

DEPENSES INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
20 670.60€	60 187.75€

Soit un excédent de 39 517.15€

4) Affectation des résultats 2017 (Délibération n°20180330-03) - Adopté à l'unanimité des présents.

Résultat de fonctionnement à reporter : Excédent 165 315.19€

Résultat d'investissement à reporter : Excédent 39 517.15€

5) Vote des taux d'imposition 2018 (Délibération n°20180330-04) - Adopté à l'unanimité des présents.

Taxes	Taux votés en 2017	Taux votés en 2018	Bases 2018	Produits 2018
T.H	8.65	8.65	199 400	17 248
T.F	7.65	7.65	142 200	10 878
T.N.B	31.33	31.33	12 200	3 822
			TOTAL	31 948

6) Vote du Budget Primitif 2018 (Délibération n°20180330-03) - Adopté à l'unanimité des présents.

Le Conseil Municipal

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT
223 739.88€	223 739.88€

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
99 385.15€	99 385.15€

7) Cimetière – Règlement du Columbarium

Par délibération en date du 12 février 2016, le Conseil Municipal a fixé les tarifs relatifs aux concessions du cimetière ainsi qu'au Columbarium. Il y a donc lieu maintenant d'établir un règlement, notamment pour le Columbarium.

8) Défense incendie

Monsieur le maire présente au Conseil Municipal le projet provisoire établi par le bureau d'étude HEA dans le cadre de la nouvelle réglementation en matière de défense incendie. La nouvelle réglementation incendie prévoit la création d'une carte des risques, la mise aux normes de la défense incendie existante ainsi que la mise en place de poteaux incendie supplémentaire ou de bâches, et ceci afin de couvrir l'ensemble de la commune.

Le bureau d'étude HEA a, tout d'abord, analysé les risques sur l'existant. L'objectif était de réaliser un état des lieux exhaustif et d'envisager, dans un premier temps, la remise à niveau et en conformité de la défense extérieure contre l'incendie des bâtiments existants via des préconisations pour améliorer l'existant.

La présente étude propose en fonction des cas le choix entre :

- une solution conforme au Règlement Départemental de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI)
- une solution optimisée qui est un compromis entre l'objectif d'atteinte de la conformité du RDDECI et les coûts d'investissements correspondants. La solution optimisée n'est pas à 100% conforme aux recommandations du RDDECI.

Le choix de la solution à mettre en œuvre reste à la charge et de la responsabilité de la commune en fonction de ses capacités budgétaires et de l'estimation du risque que la commune fera pour chaque cas.

Pour information, la fourniture et la mise en place d'un nouveau poteau incendie est estimé à 2500€HT. La mise en place d'une nouvelle bâche incendie de 120m³ est de 25000€HT.

9) Questions diverses

- Cérémonie aux monuments aux morts :

La date du 09/09 ayant été retenue, M. le Maire a commencé à prendre contact avec les différents intervenants (gendarmerie, porte-drapeaux, harmonie municipale etc...). L'organisation se met en place petit à petit.

Il profite de l'occasion pour informer le Conseil Municipal que l'ONAC nous a rappelé quelques points concernant la demande de subvention.



Séance du 08/06/2018

1) Compte-rendu de la réunion précédente

Le compte-rendu de la réunion du 30 mars 2018 joint à la convocation n'a soulevé aucune observation, ni réserve de la part du Conseil Municipal et a été approuvé à l'unanimité.

2) Approbation de l'attribution d'un fonds de concours par la communauté de communes Lacq-Orthez à la commune de Saint-Girons-en-Béarn pour l'aménagement du cimetière et la rénovation de la salle polyvalente (délibération n°20180608-01) Adoptée à l'unanimité des présents

VALIDE le montant prévisionnel de **2 610€** pour **l'aménagement du cimetière**

VALIDE le montant prévisionnel de **18 084€** pour **la rénovation de la salle polyvalente**

3) Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (délibération n°20180608-02) Adoptée à l'unanimité des présents

4) Elections – Commission de contrôle

Trois lois du 1er août 2016 et leurs deux décrets d'application de 2018 rénovent en profondeur les modalités d'inscription, de tenue et de révision des listes électorales. L'ensemble de la réforme entrera en vigueur au **1er janvier 2019**.

Pour Saint-Girons-en-Béarn, la commission est composée :

- d'un conseiller municipal **M. Hubert VALLOIS**
- d'un délégué désigné par le Président du tribunal de grande instance **Mme Ginette DOMINGUEZ**
- d'un délégué représentant M. le Préfet **Mme Pauline LISSALDE**

5) Monument aux morts : Organisation de la cérémonie du 09/09/2018

6) Salle Georges Petriat

→ Installation d'un meuble d'angle sur mesure pour la salle Georges Petriat afin de stocker le vidéoprojecteur.



Séance du 19/10/2018

1) Compte-rendu de la réunion précédente

Le compte-rendu de la réunion du 8 juin 2018 joint à la convocation n'a soulevé aucune observation, ni réserve de la part du Conseil Municipal et a été approuvé à l'unanimité.

2) Décision Modificative Facture Lauhé (*délibération n°20181019-01*) Adoptée à l'unanimité des présents

Article	Libellé	Montant des dépenses	Montant des recettes
678	Autres charges exceptionnelles	+500.00€	
65888	Autres Charges diverses de gestion courante	-500.00	

3) Délibération concordante révision dérogatoire des attributions de compensation pour 2018 (*délibération n°20181019-02*) Adoptée à l'unanimité des présents

4) Rapport annuel sur la qualité et le prix des services publics de l'eau potable et de l'assainissement et rapport d'activités Exercice 2017 (*délibération n° 20181019-03*) - Adopté à l'unanimité des présents

5) Elections des délégués pour siéger au Syndicat Eau et Assainissement des Trois Cantons (*Délibération n°20181019-04*) - Adoptée à l'unanimité des présents

Délégués Titulaires	Délégué Suppléant
Pierre LAFARGUE	Hubert VALLOIS
Michel COLLIN	
Marie-Edmée DARTEYRE	

6) Motion contre la réorganisation des trésoreries des Pyrénées-Atlantiques (*délibération n° 20181019-05*) Adoptée à l'unanimité des présents

7) Adhésion à la convention Santé (*délibération n° 20181019-06*) Adoptée à l'unanimité des présents

8) Questions diverses

- **Cailloux** : Il faudra remettre du caillou après les travaux de l'entreprise forestière au chemin Las Landes. Une partie de la dépense sera prise en charge par l'entreprise.
- **Vœux du maire** : La date a été fixée au samedi 05/01 à 18h30.



Séance du 14/12/2018

1) Compte-rendu de la réunion précédente

Le compte-rendu de la réunion du 19 octobre 2018 joint à la convocation n'a soulevé aucune observation, ni réserve de la part du Conseil Municipal et a été approuvé à l'unanimité.

2) Transfert des compétences eau potable et assainissement à la communauté de communes de Lacq-Orthez (délibération n°20181214-01) - Adoptée à l'unanimité des présents

Le conseil municipal de **Saint-Girons-en-Béarn**, à l'unanimité des présents,

Décide de s'opposer au transfert automatique des compétences communales eau potable et assainissement à la communauté de communes de Lacq-Orthez au 1^{er} janvier 2020.

3) Avenant convention groupement de commande CCLO (délibération n°20181214-02) - Adoptée à l'unanimité des présents

4) Demande de fonds de concours auprès de la CCLO pour le projet de l'abribus (délibération n°20181214-03) - Adoptée à l'unanimité des présents

Montant total de la dépense :	8345.62 € HT
Recettes : Fonds de concours (50% du HT restant à notre charge)	4712.81€
Part restante à la charge de la commune	4712.81€

5) Demande de fonds de concours auprès de la CCLO pour le projet du monument aux morts (délibération n°20181214-04) - Adoptée à l'unanimité des présents

Montant total de la dépense	3703.36€HT
Recettes : Fonds de concours (50% du HT restant à notre charge)	1851.68€
Part restante à la charge de la commune :	1851.68€

6) Demande de fonds de concours auprès de la CCLO pour le matériel de la salle Georges Petriat (délibération n°20181214-05) - Adoptée à l'unanimité des présents

Montant total de la dépense	2285.93€HT
Recettes : Fonds de concours (50% du HT restant à notre charge)	1142.97€
Part restante à la charge de la commune :	1142.96€

7) Schéma communal de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (SDECI)

Présentation sommaire du Schéma communal de la Défense Extérieure Contre l'Incendie.

Afin de mettre en place le SDECI, il a été décidé de créer un comité de pilotage. Sa mission sera de déterminer à l'aide du SDECI les priorités et les moyens à mettre en œuvre pour être en conformité avec la réglementation en matière de défense incendie.

Le travail du comité du pilotage sera alors soumis en Conseil Municipal qui décidera ou non la réalisation des travaux.

8) Demande de fonds de concours auprès de la CCLO pour la défense incendie (délibération n°20181214-06) - Adoptée à l'unanimité des présents

Montant total de la dépense	318 000€HT
Recettes : Fonds de concours (50% du HT restant à notre charge)	159 000€
Part restante à la charge de la commune :	159 000€

9) Adhésion à un groupement de commande pour « l'achat d'énergies, de travaux/fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » (délibération n°20181214-07) - Adoptée à l'unanimité des présents

EXTRAITS DES COMPTES-RENDUS DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2019



Séance du 08/02/2019

1) Compte-rendu de la réunion précédente

Le compte-rendu de la réunion du 14 décembre 2018 joint à la convocation n'a soulevé aucune observation, ni réserve de la part du Conseil Municipal et a été approuvé à l'unanimité.

2) Plan Partenarial de Gestion de la Demande du Logement Social et d'Information du Demandeur de la CC Lacq Orthez (délibération n°20190208-01) - Adoptée à l'unanimité des présents

3) Résolution générale du 101^{ème} Congrès de l'AMF (délibération n°20190208-02) - Adoptée à l'unanimité des présents

4) Création d'un emploi permanent à temps non complet de rédacteur principal de 2^{ème} classe (délibération n°20190208-03) - Adoptée à l'unanimité des présents

5) Validation des choix effectués par le comité de pilotage en matière de travaux relatifs à la défense incendie.

Synthèse des projets retenus par le comité de pilotage, soumis et adopté au Conseil Municipal

Priorité	Adresse	Bâche ou Poteau Incendie	Coût HT
1	Route de Baigts	PI	4 500
	Chemin de Seigne	PI	4 500
	Chemin de Lamothe	PI	4 500
	Chemin de l'Eglise	PI	4 500
	Chemin d'Arrigan	Bâche	25 000
2	Chemin de Lartigue	Bâche	25 000
	Route d'Ossages	Bâche	25 000
TOTAL			93 000

6) Demande de DETR Répartition 2019 pour le projet de défense incendie (délibération n°20190208-04) - Adoptée à l'unanimité des présents

Montant total de la dépense		100 000€HT
Recettes :	Subvention DETR (40%)	40 000€
	Autofinancement :	60 000€

7) Questions diverses

- Eclairage Public : 7 poteaux Eclairage Public à LED seront installés gratuitement par la CCLO
 - 3 au carrefour de la route d'Ossages/Baigts/Orthez
 - 1 vers l'étable de chez DUBROCA
 - 3 ou 4 depuis l'abribus du quartier de Seigne jusqu'à l'entrée de la maison de M. LANNOT



Séance du 22/03/2019

1) Compte-rendu de la réunion précédente

Le compte-rendu de la réunion du 08 février 2019 joint à la convocation n'a soulevé aucune observation, ni réserve de la part du Conseil Municipal et a été approuvé à l'unanimité.

2) Vote du Compte de Gestion 2018 (Délibération n°20190322-01) - Adopté à l'unanimité des présents.

3) Vote du Compte Administratif 2018 M. Le Maire se retire au moment du vote (Délibération n°20190322-02) - Adopté à l'unanimité des présents.

DEPENSES FONCTIONNEMENT	RECETTES FONCTIONNEMENT
59 974.07€	255 017.48€

Soit un excédent de 195 043.41€

DEPENSES INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
32 574.82€	58 494.58€

Soit un excédent de 25 919.76€

4) Affectation des résultats 2018 (Délibération n°20190322-03) - Adopté à l'unanimité des présents.

Résultat de fonctionnement à reporter : Excédent 195 043.41€

Résultat d'investissement à reporter : Excédent 25919.76€

5) Vote des taux d'imposition 2019 (Délibération n°20190322-04) - Adopté à l'unanimité des présents.

Taxes	Taux votés en 2018	Taux votés en 2019	Bases 2019	Produits 2019
T.H	8.65	8.65	208 200	18 009
T.F	7.65	7.65	143 700	10 993
T.N.B	31.33	31.33	12 600	3 948
			TOTAL	32 950

6) Vote du Budget Primitif 2019 (Délibération n°20190322-05) - Adopté à l'unanimité des présents.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT
251 659.41€	251 659.41€

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
209 861.96€	209 861.96€

7) Questions diverses

→ Départ locataire

M. Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que M. DEMARTIN Frédéric, le locataire du logement communal, a donné son préavis de 3 mois. Il quitte le logement à compter du 15/05/2019. De petits travaux seront certainement à prévoir. Une annonce va être passée pour trouver un nouveau locataire.

→ Fibre 64 :

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le déploiement de la fibre 64 sur la commune de Saint-Girons-en-Béarn courant 2021.



Séance du 28/06/2019

1) Compte-rendu de la réunion précédente

Le compte-rendu de la réunion du 22/03/2019 joint à la convocation n'a soulevé aucune observation, ni réserve de la part du Conseil Municipal et a été approuvé à l'unanimité.

2) Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (délibération n°20190628-01) - Modification de la délibération n°20180608-02 - Adoptée à l'unanimité des présents

3) Non restitution du dépôt de garantie (délibération n°20190628-02) - Adoptée à l'unanimité des présents

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune avait conclu un bail d'habitation le 15/02/2014 avec M. DE MARTIN Frédéric. Ce dernier a quitté le logement communal le 15 juin 2019 en le laissant en très mauvais état.

Des travaux de nettoyage, de peinture, de tapisserie, de menuiserie et le contrôle de la chaudière devront être réalisés pour un montant estimé de 678.79€.

Le Maire propose donc de ne pas restituer le dépôt de garantie de 500 € versé par le locataire à son entrée dans les lieux.

4) Attribution du logement et fixation loyer (délibération n°20190628-03) - Adoptée à l'unanimité des présents

Le Conseil Municipal

ACCEPTÉ d'attribuer le logement à M. VEGA Alexis et sa famille

DECIDE de fixer le montant du loyer à 610€/mois

DECIDE de fixer le montant des charges locatives à 22.50€/mois

5) Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux. (Délibération n°201906028-04) - Adoptée à l'unanimité des présents

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents

DECIDE d'adhérer à un accord local fixant à 96 le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté de la Communauté de Communes de Lacq Orthez, réparti comme suit :

Nom de la commune	Nombre de conseillers titulaires
Saint Girons	1

6) Adhésion Service Ingénierie Aménagement. (délibération n°20190628-05) - Adoptée à l'unanimité des présents

7) Règlement de mise en commun de moyens pour l'acquisition d'un outil d'adressage intégré au logiciel SIG (délibération n°20190628-06) - Adoptée à l'unanimité des présents

8) Convention constitutive cadre d'un groupement de commande permanent entre la communauté des communes de Lacq-Orthez et ses communes membres – Avenant n°2 (délibération n°20190628-07) - Adoptée à l'unanimité des présents

9) Questions diverses

→ Défense incendie :

- La préfecture a attribué à la commune la somme de 19015.70€ de DETR (soit 30% du montant HT des travaux estimés et retenus à 63 385 .65€).

→ Changement des tables :

Les tables de la salle Georges Petriat sont abîmées. Sur les 14 tables, une est même cassée. Des devis ont été demandés.



Séance du 20/09/2019

1) Compte-rendu de la réunion précédente

Le compte-rendu de la réunion du 28/06/2019 joint à la convocation n'a soulevé aucune observation, ni réserve de la part du Conseil Municipal et a été approuvé à l'unanimité.

2) Renouvellement du contrat d'assurance statutaire 2021/2024 (délibération n°20190920-01)

- Adopté à l'unanimité des présents

3) Approbation d'une convention avec la communauté de communes de Lacq-Orthez relative à la mise à disposition de services fonctionnels en matière d'usages numériques fournis par le syndicat mixte de la FIBRE64. (Délibération n°20190920-02) - Adoptée à l'unanimité des présents

4) Décision Modificative Achat Pompe relevage (délibération n° 20190920-04)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

DECIDE de remplacer la station défectueuse par une station adaptée à un ERP pour un montant de 853.53€HT

5) Décision Modificative Achat Tables Salle Georges Petriat (délibération n° 20190920-05)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que suite à la dégradation des tables de la salle Georges Petriat du fait de nombreuses manutentions, il est nécessaire de les renouveler afin d'offrir aux personnes qui louent la salle du mobilier correct.

Après avoir écouté Monsieur le Maire dans toutes ses explications, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

DECIDE de remplacer les tables dégradées de la salle Georges Petriat pour un montant de **1292.80€HT**.

6) Questions diverses

→ Drones

M. Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la convention de partenariat avec le Lycée Molière d'Orthez pour l'utilisation de la salle « Hall des Sports » a été renouvelée pour la période 2019/2020. Pour rappel, cette convention a pour objet de définir un cadre de référence pour les actions qui sont engagées en partenariat pour la **Formation Complémentaire d'Initiative Locale « Télé-pilotage de Drones – Prise de vue aérienne »**.

→ CCAS Orthez :

La convention de financement et d'organisation pour la gestion de la prestation d'aide à domicile avec le CCAS d'Orthez va être signée. Cette convention va démarrer au 01/01/2019. Il faudra prévoir une somme pour le budget de 2020 et pour 2019, le coût sera échelonné sur plusieurs années. A Saint-Girons-en-Béarn, il y a actuellement 1 dossier dont le coût est de 1600€.

→ Nouveaux arrivants: l'accueil des nouveaux arrivants sera organisé comme l'année dernière au moment des vœux du maire en janvier.

→ Bulletin municipal: la future édition regroupera 2 numéros afin de faire un bilan de ce qui s'est passé en 2018/2019 et début 2020. Il clôturera ce mandat.



Séance du 06/12/2019

1) Compte-rendu de la réunion précédente

Le compte-rendu de la réunion du 20/09/2019 joint à la convocation n'a soulevé aucune observation, ni réserve de la part du Conseil Municipal et a été approuvé à l'unanimité.

2) Demande de la communauté des communes du Luy de retrait pour la représentation substitution de la commune de Momas et modification des statuts. (Délibération n° 20191206-01). Adoptée à l'unanimité des présents

3) Rapport annuel sur la qualité et le prix des services publics de l'eau potable et de l'assainissement et rapport d'activités Exercice 2018 (délibération n° 20191206-02). - Adopté à l'unanimité des présents

4) Délibération concordante révision dérogatoire des attributions de compensation pour 2019 (délibération n°20191206-03) - Adoptée à l'unanimité des présents

5) Motion pour un moratoire sur la réduction des ressources locales (délibération n°20191206-04) - Adoptée à l'unanimité des présents

6) Motion contre la réorganisation des trésoreries des Pyrénées-Atlantiques (délibération n°20191206-05) - Adoptée à l'unanimité des présents

7) Signature Convention CCAS d'Orthez Service d'aide à domicile (Délibération n° 20191206-06). Adoptée à l'unanimité des présents

8) Questions diverses

→ ALSH Orthez

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Conseil Municipal d'Orthez, lors de sa séance du 06 novembre 2019, a approuvé la création d'un service ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) les mercredis et pendant les vacances scolaires à compter du 02 janvier 2020. Le Conseil Municipal d'Orthez a également acté la tarification de ce service : conformément aux prescriptions de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales), les tarifs seront modulés en fonction des ressources et de la composition du foyer afin de garantir une accessibilité financière pour toutes les familles. Ce service sera ouvert aux familles orthésiennes ainsi qu'aux familles résidant dans des communes extérieures. Afin de pouvoir participer au financement de ce service, il est proposé à la commune de Saint-Girons-en-Béarn un système de conventionnement qui a pour objet de couvrir le reste à charge pour la commune d'Orthez/Sainte-Suzanne (c'est-à-dire ce qu'il reste à la charge du budget communal après contributions des financeurs – CAF et MSA – et recettes issues de la facturation des familles). Si la commune de Saint-Girons-en-Béarn accepte le principe, la participation sera établie sur la base d'une facturation qui correspondra au nombre de jours de présence des enfants résidant sur la commune de Saint-Girons-en-Béarn et du reste à charge pour chaque famille. Les familles résidant dans des communes non conventionnées pourront bénéficier de ce service mais elles devront s'acquitter d'un tarif correspondant au coût de revient du service tel que précisé en annexe.

Afin de pouvoir renseigner aux mieux les familles qui souhaitent inscrire leur(s) enfant(s) à l'ALSH, il est demandé au Conseil Municipal de Saint-Girons-en-Béarn de se prononcer sur le principe du conventionnement. Le Conseil Municipal décide de ne pas se prononcer pour l'instant suite à la lecture de la convention telle que proposée. Il souhaite attendre d'avoir de plus amples renseignements et demande au Maire de se rapprocher de communes ayant conventionné et n'ayant pas conventionné afin d'avoir d'autres éléments pour pouvoir débattre de ce sujet très prochainement.

→ Vœux du Maire: la date est fixée au samedi 11/01/2020 à 19h00 à la Salle Georges Petriat.



Depuis 2017, suite à l'opposition au transfert de la compétence planification à la CCLO:

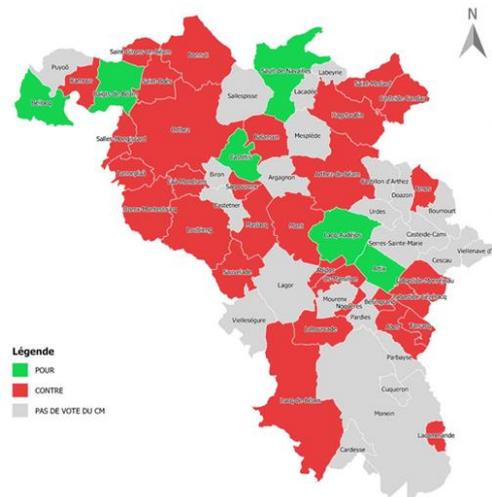
- elle ne finance plus les nouvelles procédures d'élaboration ou d'évolution des documents (aucune inscription budgétaire – aucun reliquat),
- elle continue à accompagner techniquement les communes en assistance à maîtrise d'ouvrage, si nécessaire, sur le suivi administratif des procédures communales et automatiquement sur la relecture/réécriture des documents impactant le travail d'instruction,
- elle assure en régie le montage et suivi technique de certains nouveaux dossiers dits simples (modification simplifiée – modification), dans la limite des moyens humains disponibles (1 personne), de la priorisation des dossiers et à condition que la procédure n'implique aucune production cartographique.

Jusqu'en 2014, le Service d'Information Géographique (3 personnes), rattaché au pôle aménagement, était en mesure de produire, pour le compte du service urbanisme, des plans de zonage réglementaire issus de la mise en page des données et couches SIG.

A ce jour, la CCLO n'est plus en mesure de matériellement produire de tels plans graphiques:

- réduction de l'effectif du SIG (**moins un géomaticien**, non remplacé) et redéfinition de ses missions au moment de son rattachement au pôle ressources,
- **externalisation** de la production matérielle des plans graphiques à des bureaux d'étude rémunérés, lors de l'**élaboration** des documents d'urbanisme **jusqu'en 2017**,
- les agents du service urbanisme n'ont pas actuellement la compétence qui, même s'ils se formaient, auraient des difficultés à trouver le temps de s'y consacrer,
- les agents du bureau d'études interne au pôle aménagement n'ont pas actuellement la compétence qui, même s'ils se formaient, auraient des difficultés à trouver le temps de s'y consacrer.

Positionnement 2017 des communes quant au transfert de la compétence planification à la CCLO



Prochaine échéance:

Suite aux élections municipales des 15 et 22 mars 2020, la CCLO devient, **de droit, compétente en matière de planification au 1er janvier 2021**, sauf si les communes s'y opposent dans les 3 mois précédant cette date à la majorité qualifiée suivante: 25% des communes représentant 20% de la population

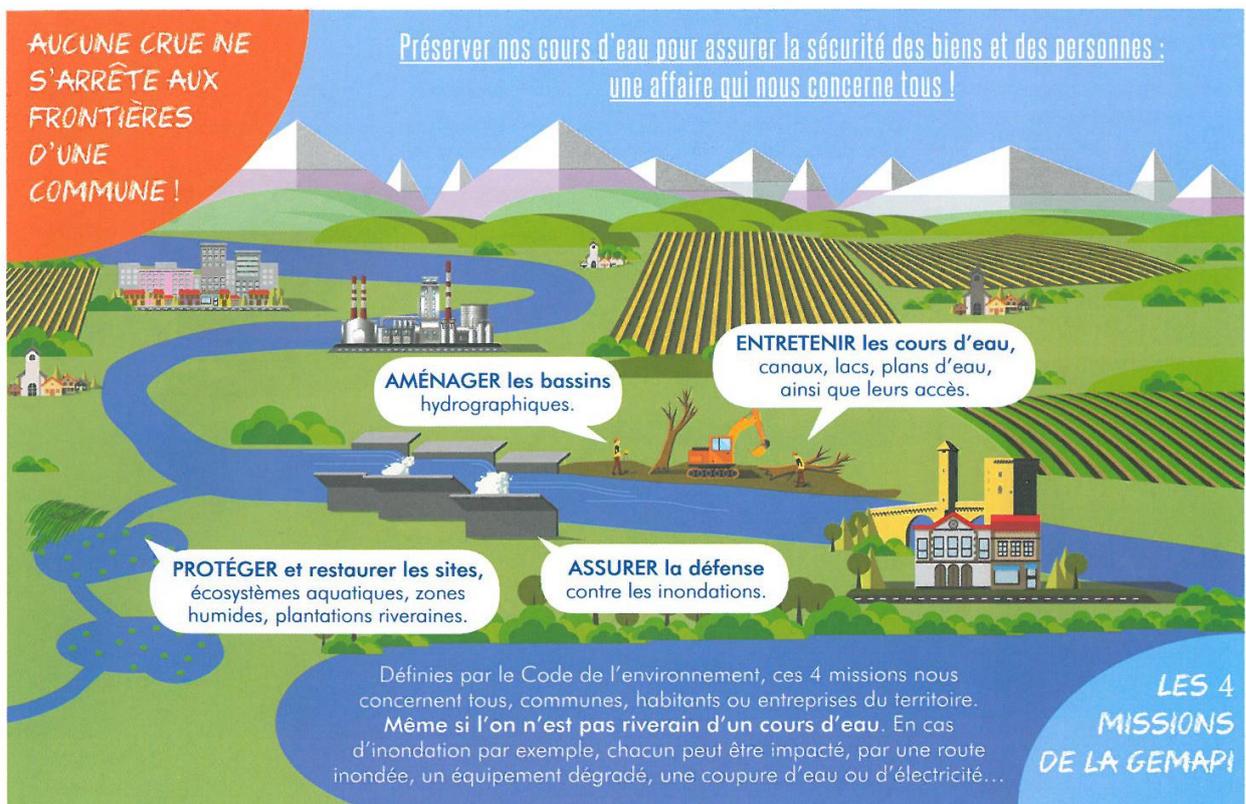
Le transfert de la compétence planification à la CCLO ne veut pas dire élaboration automatique d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi). Celui-ci devient obligatoire au 1er besoin de révision d'une des communes membres. Autrement dit: la CCLO pourrait être amenée à devoir engager plusieurs nouvelles procédures de modification de documents.

Pour résumer, les services administratifs de la CCLO (service urbanisme) font pression sur les élus en invoquant la complexité des procédures d'instruction. En effet, les 26 réglementations différentes entraînent, outre une complexité de l'instruction, un défaut de lisibilité/équité pour les porteurs de projets qui se projette/compare sur le territoire de la CCLO.

Les propriétaires de terrains constructibles ont donc au moins 2 ans pour vendre leurs biens si les élus ne s'opposent pas au transfert de la compétence au 1^{er} janvier 2021.



Depuis le 1^{er} janvier 2018, la communauté de communes de Lacq-Orthez (CCLO) a dû s'engager dans la GÉstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations sur son territoire. Appelée Gemapi, cette nouvelle mission lui a été transférée par l'État. Comme partout en France, elle est devenue une compétence obligatoire des intercommunalités. **En quoi consiste-t-elle ? Comment sera-t-elle mise en œuvre chez nous ? Comment sera-t-elle financée, et pour quoi faire ? On vous dit tout.**



■ Des missions d'intérêt général

Pour l'expliquer en quelques mots, la Gemapi consiste à veiller au bon écoulement des eaux, à préserver les zones humides, ou encore aménager des ouvrages de protection, comme des digues, pour protéger cet environnement et limiter les risques d'inondation qui nous impactent tous.

> Voir schéma ci-dessus

■ Une mise en œuvre à échelle cohérente

Parce que les écoulements des eaux ne se limitent pas aux frontières des communes, la CCLO a décidé de déléguer la mise en œuvre de ces missions aux syndicats de rivière (ou de bassin versant), qui maillent notre territoire. Compétents en la matière, ils gèrent les réseaux hydrographiques dans leur intégralité géographique, pour une maîtrise complète et efficace, d'amont en aval.

■ Un financement collectif

Contraintes de pallier l'absence de transfert financier de l'État, les intercommunalités ont dû mettre en place une taxe spécifique pour couvrir ces nouvelles dépenses : la taxe Gemapi. Limitée et calculée au plus près des besoins chaque année, elle sera intégrée aux avis d'impôts locaux de l'ensemble des habitants et entreprises de la CCLO dès 2019.

■ Pour des aménagements d'utilité collective

Aménager une zone de rétention des eaux de crue, protéger des berges face à l'érosion, construire et entretenir digues et barrages, restaurer des sites naturels... Les domaines d'intervention ne manquent pas. Chaque action (études ou travaux) devra être justifiée par l'intérêt général, ou son caractère d'urgence.

En bref, qui fait quoi ?

L'ÉTAT

élabore des plans de prévention des risques inondation qui réglementent l'urbanisme en zones à risque. En la personne du Préfet, il exerce un pouvoir de police des eaux et contrôle la bonne gestion des digues. Il assure aussi la prévision et l'alerte des crues. Enfin, sur notre territoire, il est tenu de veiller au libre écoulement du Gave de Pau, classé en domaine public fluvial.

LE MAIRE

dispose d'un pouvoir de police administrative, en cas d'atteinte à l'environnement ou à la sécurité des personnes. Lors d'une inondation, il intervient pour mettre en sécurité les populations. Enfin, l'urbanisation de sa commune doit prendre en compte le risque inondation.

LES INTERCOMMUNALITÉS ET LES SYNDICATS DE BASSIN VERSANT

Dans chaque syndicat à qui elle a confié l'exercice de la Gemapi, la CCLO est représentée par plusieurs de ses élus. Ils décident ainsi des actions à entreprendre, de concert avec les élus des autres collectivités membres de ces syndicats.

LES PROPRIÉTAIRES RIVERAINS

de cours d'eau, publics ou privés, sont responsables de leur entretien régulier, pour favoriser l'écoulement des eaux. Les syndicats ne peuvent intervenir en la matière que **si les travaux relèvent de l'intérêt général ou d'une situation d'urgence.**

La Gemapi en actions

AMÉNAGER LES BASSINS VERSANTS

c'est par exemple...

- Mener des études de connaissance du fonctionnement des rivières.
- Réguler ou restaurer les formes des cours d'eau.
- Créer des zones de rétention des eaux de crue ou de ruissellement.

ENTREtenir LES COURS D'EAU

c'est par exemple...

- Enlever les embâcles, débris et bois morts, flottant dans les cours d'eau.
- Elaguer la végétation des rives.
- Protéger les berges face à l'érosion.

Uniquement s'il s'agit d'une opération d'intérêt général ou d'urgence.

SE DÉFENDRE CONTRE LES INONDATIONS

c'est par exemple...

- Gérer, surveiller et entretenir les ouvrages publics de protection contre les crues, digues et barrages.
- Construire de nouveaux ouvrages, s'ils sont justifiés par l'intérêt général et des études hydrauliques préalables.

PROTÉGER LES SITES NATURELS

c'est par exemple...

- Restaurer la qualité de l'eau des rivières et plans d'eau.
- Contribuer à préserver les continuités écologiques des cours d'eau, qui permettent le transport naturel des sédiments et la libre circulation des organismes vivants, comme les poissons migrateurs.
- Protéger les zones humides.



Pour faire suite à la dernière édition de janvier 2018, la majorité de blocage a été réunie et a donc reporté la prise de compétence Eau et assainissement par la CCLO au **01/01/2026**.

Notre syndicat continue donc à produire par l'intermédiaire de notre délégataire « Suez » de l'eau 100% potable.

Malgré une progression du nombre d'abonnés, notre consommation diminue d'années en années, ce qui diminue également nos ressources. C'est pour cela que cette année, lors de l'Assemblée Générale du 17 décembre 2019, nous avons voté une légère hausse de la part syndicale de 2€ pour la part fixe et de 0.015 centimes le m³.

En ce qui concerne la délégation, nous sommes en train de renégocier le contrat d'affermage qui prend fin au **01/01/2021**. Et sans surprise, nous risquons une hausse significative de la part du fermier (j'espère, progressive) sur les 10 ans à venir.

Autre nouveauté : pour les contrôles périodiques du système d'assainissement individuel, nous rencontrons de plus en plus de difficultés dans la prise de rendez-vous. En effet, dans 1 cas sur 4, les agents du syndicat se heurtent à l'absence volontaire (rendez-vous fixé et non honoré par l'administré, sans en avoir informé au préalable le syndicat) ou involontaire des administrés. Dorénavant, au bout du 2^{ème} rendez-vous non honoré, le contrôle sera réputé non conforme. Et dans le cas d'une vente éventuelle ou dans le cas de la réalisation d'un acte notarié, le contrôle sera alors facturé 200€.



Défense Extérieure Contre l'Incendie



Afin de respecter la réglementation notamment

-  le décret national n°2015-235 du 27 février 2015,
-  le Règlement Départemental de la Défense Extérieure Contre l'incendie (RDDECI – Septembre 2016) et l'arrêté préfectoral portant approbation (12 septembre 2016)
-  l'arrêté municipal n° AM20181214-01 du 14/12/2018

Notre commune a décidé de couvrir un maximum de nos administrés en défense incendie.

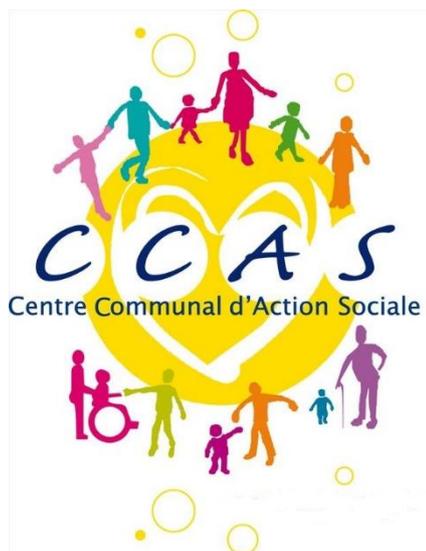
C'est pour cela que nous allons investir dans 3 réserves de 120m³ et 4 poteaux incendie supplémentaires (voir carte ci-dessous). Selon la réglementation, toute habitation à plus de 20 min d'intervention du centre de secours doit être distante de 200 à 250m d'une défense incendie. Et en-dessous de 20 min, cette distance passe à 400m.

Pour se faire, nous sommes en négociation avec les propriétaires afin d'acquérir les emplacements pour réaliser ces réserves.

Tous ces emplacements seront au préalable validés par le SDIS64 afin qu'ils soient accessibles aux services de secours.

Le coût prévisionnel de cet investissement est de 100 000€HT avec une DETR de 19000€ HT et les fonds de concours de la CCLO qui correspondent à la moitié du reste à charge.

Cela permettra à notre commune d'être aux normes en matière de défense incendie et qu'elle ne soit pas une entrave à l'urbanisme.



Depuis quelques années, notre commune ainsi que beaucoup d'autres, devant l'augmentation des charges et des nouvelles réglementations sur le service d'aide à domicile, avons préféré se regrouper avec le CCAS d'Orthez.

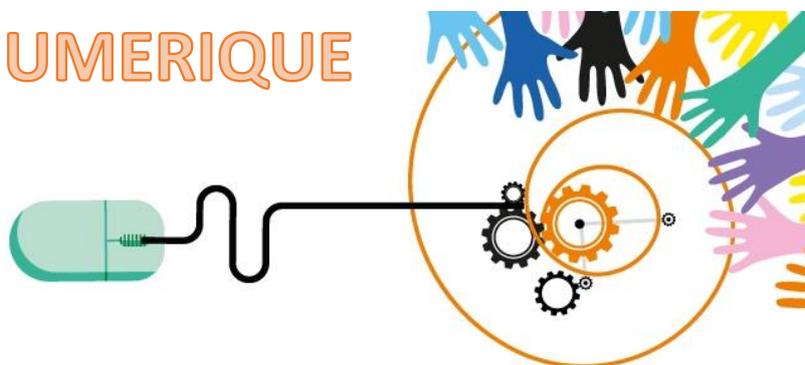
Jusqu'à l'an dernier, le service se suffisait à lui-même c'est-à-dire que le coût administratif, logistique et des aides à domicile ne dépassait pas le montant horaire alloué par les organismes financeurs (APA, caisse de retraite, sécurité sociale...).

Depuis quelques mois, la mairie d'Orthez nous a demandé de participer pour couvrir le déficit qu'il supporte depuis quelques années. En effet, les services du CCAS dépassent d'environ 2.50€ à 3.00€ l'heure d'aide de service à domicile par rapport à la prise en charge par convention du Département.

Dorénavant, nous sommes contraints de participer à hauteur de ce montant horaire chaque année pour chaque dossier qui sera pris en charge sur notre commune.

Actuellement, il y a un bénéficiaire sur notre commune pour plus de 600 heures par an. Notre participation s'élève pour ce bénéficiaire à 1660€ environ.

PRECARITE NUMERIQUE



Face à l'exclusion numérique, les services de l'Etat avec le Conseil Général et l'association des Maires ont décidé de proposer une assistance aux citoyens privés de cet outil moderne.

En effet, de plus en plus, la vie moderne est par obligation les services administratifs, fiscalités, impôts nous obligent à faire nos déclarations ou nos paiements par internet.

La commune est invitée, en fonction des demandes de la population, à mettre ce service en place si nécessaire. En fonction de l'importance de la commune, nous sommes aidés pour l'acquisition de matériel informatique (ordinateurs, imprimantes...), l'aménagement d'un lieu et pour les heures effectuées par les employés municipaux.

En effet, tout contribuable doit désormais faire ses déclarations d'impôts et tous les paiements supérieurs à 300€ par voie dématérialisée (internet).

Beaucoup de famille aide leurs parents ou grands-parents à le faire. Si vous recherchez une aide pour vos démarches dématérialisées, vous pouvez en faire la demande à la mairie et nous nous efforcerons de vous aider au mieux.

Théâtre à Saint-Girons-en-Béarn

Eleph'and CO  PRESENTE:

LE REPAS DES FAUVES

de VAHE KATCHA
adaptation: Julien SIBRE

MAITE
PATRICIA
STEPHANIE
CLAUDE
FRANCIS
FRANCK
FREDERIC
JOSEPH



St GIRONS DE BEARN
Salle PETRIAT
DIMANCHE 10 FEVRIER-15H30

8 € - gratuit moins de 12 ans

Imprimé par nos soins ne pas jeter sur la voie publique

Suivez nous sur FACEBOOK
Eleph'and Co

1942- Dans la France occupée, sept amis se retrouvent pour fêter l'anniversaire de leur hôte. La soirée se déroule sous les meilleurs auspices, jusqu'à ce qu'au pied de leur immeuble soient abattus deux officiers allemands. Par représailles, la Gestapo investit l'immeuble et décide de prendre deux otages par appartement. Le Commandant Kaubach, qui dirige cette opération, reconnaît, en la personne du propriétaire de l'appartement, M. Péliissier, un libraire à qui il achète régulièrement des ouvrages. Soucieux d'entretenir les rapports courtois qu'il a toujours eus avec le libraire, le Commandant Kaubach décide de ne passer prendre les otages qu'au dessert... Et mieux : il leur laisse la liberté de choisir eux-mêmes les deux otages qui l'accompagneront. C'est ainsi que peut commencer Le Repas des fauves.

Le texte est adapté du scénario écrit en 1964 par l'Arménien Vahé Katcha pour le film de Christian-Jaque.

Julien Sibre a eu l'idée de monter la pièce en 2001, en voyant à la télévision le film de Christian-Jaque, Le repas des fauves, avec Claude Rich et Francis. Après avoir abandonné un autre projet, il a contacté Vahé Katcha, l'auteur de la pièce, puis retravaillé l'adaptation avec son accord (l'auteur est décédé entre-temps, en 2003). Julien Sibre a travaillé cinq ans dessus avant de la monter en 2010.





La fête des Mères

La réception de la fête des mères pour cette année 2019 fût une belle réussite

A cette occasion, chaque maman est repartie avec une rose.

Nous vous attendons nombreux l'année prochaine pour partager ce moment de convivialité.



R.P.I. LATAILLADE



Après une année de fonctionnement, le SIVU Lataillade poursuit son chemin. Au 1^{er} septembre, le RPI compte 101 élèves répartis de la Petite Section au CM2. 61 élèves scolarisés sur le site de Baigts de Béarn et 40 élèves à Saint Boes.

LES SERVICES DU RPI

GARDERIE

	Baigts	St Boès
Matin	7h30 – 8h50	7h3 – 8h35
Soir:	16h30 – 18h30	16h15 – 18h30



Tarifs : 0.8€/présence le matin, 0.8€/présence le soir. Plafonné à 16€/enfant/mois.

CANTINE

Les repas sont réalisés par le prestataire Scolarest sur le site du Collège de Sauveterre de Béarn. Le tarif est de 3.05€ par repas



TRANSPORT

Un service transport scolaire inter site est mis à disposition des familles. Ce service est gratuit pour les familles. Ce transport est financé par le SUVI à hauteur de 30€/enfant, le complément est financé par le Conseil Régional.

Heure de départ du bus

	Baigts	St Boès
Matin	8H30	8H45
Soir :	16H30	16H15
Mercredi midi	12H00	11H45



Focus sur Le site de Saint Boes

Après 1 année scolaire passée dans les « ALGECO », le personnel et les élèves ont réintégré des locaux neufs et fonctionnels

AVANT



APRES



Samedi 5 Octobre – Inauguration du complexe. Les élèves se rejoignent pour dire « merci ».



RPI, c'est quoi ?

C'est un Regroupement Pédagogique Intercommunal

SIVU, c'est quoi ?

Syndicat Intercommunal à Vocation Unique, c'est lui qui gère le RPI, il est composé de conseillers communaux des 3 communes.

LATAILLADE, c'est quoi ?

C'est le nom du ruisseau qui traverse les 3 communes : BAIGTS DE BEARN, SAINT BOES et SAINT GIRONS EN BEARN

Composition du SIVU et Délégués aux groupes de travail :

Président : Guy PEMARTIN
1ere Vice-présidente : Christine CANTON
2eme Vice-président : Pierre LAFARGUE

Délégués au Conseil d'école :

Muriel MARAT, Christine CANTON, Magali BAYLION

Délégués Cantine/Garderie :

Muriel MARLAT, Jean LABASTE

Délégués TAP :

Muriel MARLAT, Magali BAYLION

Délégués suppléants :

Baigts : Sandrine SAVIGNAC, Sylvie DULUCQ
St Boes : Candyène FERREIRA, Valérie HUMBERT
St Girons : Marie-Edmée DARTEYRE, Vincent CHEDOZEAU

Siege Social du SIVU : MAIRIE de Baigts de Béarn – 73 Place de la Mairie – 64300 BAIGTS DE BEARN -
05.59.65.33.09 - sivu.lataillade@orange.fr



Comité des fêtes de Saint Girons en Béarn



Vendredi 8 septembre 2017



Pour l'édition 2017, 243 convives sont venus se régaler et passer un bon moment autour du repas gastronomique. Cette année encore nous avons gardé l'échine de porc au menu puisque encore une fois nos élevages de canard on subit les

conséquences de la grippe aviaire. L'échine de porc reste cependant très appréciée par tout le monde. Le retour au menu du fameux potage aux perles du japon, au grand bonheur de certains. Comme chaque année c'est le ventre plein que tout le monde est rentré après une bonne soirée autour de ce bon repas.





Samedi 9 septembre 2017

Cette année le déjeuner à la fourchette a attiré plus de monde, avec 35 repas. N'hésitez pas à venir nous rejoindre pour un bon déjeuner à la fourchette pour l'édition 2018, vous ne serez pas déçu ! Pour les enfants, en plus des jeux et des clowns le comité a loué une aire de jeu gonflable qui a été très appréciée par les petits mais aussi par les grands !

Une hausse qui remonte les frites. Le comité a eu raison de persévérer ! C'est 256 moules frites qui ont été servies cette année contre 220 en 2016. Nous sommes en bonne voie pour retrouver notre record de 2014 avec nos 306 repas.



Dimanche 10 septembre 2017

Le marché des producteurs est resté stable. Toujours dans la bonne humeur et comme chaque année avec une superbe ambiance devant et derrière le comptoir : rires, chansons, danse au rythme de la sono ! Encore une fois, le comité et quelques bons vivants ont fini la soirée en beauté autour d'un repas improvisé.

Merci encore à la commune pour la mise à disposition du terrain, ainsi que la communauté de commune de Lacq-Orthez pour le prêt et l'installation du chapiteau.

Soirée Apéro Night du 11 Novembre 2017



La soirée Apéro Night du 11 novembre a connu un franc succès avec la venue d'environ 70 personnes. La diffusion du Match France/Nouvelle Zélande sur grand écran a attiré du monde et la vente de Sandwichs, Panini, Burger et Frites préparé par Dwich' Café ont été très appréciés par les supporters. Une fois le match terminé tout le monde a pu apprécier la troisième mi-temps au bar dans une ambiance de fête jusque tard dans la nuit. A la demande générale tout le monde en redemande.

Merci à Fabien et Margot pour l'organisation de cette soirée, à Alain pour la mise en place et la diffusion du match et merci aussi à Dwich' Café pour leurs sandwichs à tomber par terre !





Edition 2018

Méchoui 9 juin 2018

En 2018, pour innover, le comité des fêtes a décidé de faire une petite soirée Méchoui le 9 juin (des petites fêtes à St Girons). Pour une première, 103 convives sont venus déguster le mouton à la broche cuit au feu de bois. Une super soirée dans la joie et la bonne humeur qui sera très certainement renouveler l'année prochaine.



Vendredi 7 septembre 2018

Pour l'édition 2018, 261 convives sont venus se régaler et passer un bon moment autour du repas



gastronomique, avec au menu perles du Japon, langue sauce piquante, échine de porc marinées à la plancha, flageolets, salade, fromage, salade de fruits, café et vin. Presque 20 repas de plus que l'an passé. L'échine de porc semble maintenant trouver sa place puisque elle est servie depuis maintenant 3 ans et bien appréciée par les convives.

Samedi 8 septembre 2018

Nos moules frites retrouvent leurs succès de 2014 avec un nouveau record pour l'édition 2018. En effet, 322 moules frites ont été servies cette année contre 306 en 2014. Le comité est très heureux et espère garder ce cap pour les années à venir.



Dimanche 9 septembre 2018

Pour finir avec l'édition 2018, restauration sur place avec quelques producteurs. Toujours une bonne ambiance avec les plus fidèles pour une année 2018 qui se termine encore une fois dans la joie, la bonne humeur, autour d'un bon repas et d'une bonne bouteille !! Rendez-vous en 2019...



Edition 2019

Porcelets 9 juin 2019

La soirée du Méchoui ayant été un succès le comité a donc décidé de renouvelé les petites fêtes de Saint-Girons avec cette fois-ci du porcelet mais toujours à la broche et cuit au feu de bois. 112 repas ont été servis aux convives qui ont répondu présent et sont venus déguster ce délicieux porcelet. Peut être une autre édition en 2020, affaire à suivre...

Vendredi 6 septembre 2019

Pour cette édition 2019, en légère hausse avec 270 repas qui ont été dégusté par nos convives. Le menu reste inchangé mais toujours très apprécié par tous. La soirée c'est poursuivis dans une ambiance festive.



Samedi 7 septembre 2019

Le déjeuner à la fourchette toujours présent a attiré pour cette année 30 personnes. Le comité vous attends nombreux pour l'édition 2020, vous ne serez pas déçu !

Pour les enfants qui sont de moins en moins nombreux à

St Girons, le comité a loué comme l'an passé une aire de jeu gonflable.

En ce qui concerne les moules frites ont peu dire que c'est encore une très bonne année avec 325 moules frites qui ont été servies. On garde le cap et le moral !!! Le comité des fêtes compte sur votre présence en 2020 !!

Dimanche 8 septembre 2019

Cette année, une petite nouveauté, apéro tapas pour un dimanche ensoleillé, qui fut une réussite pour nos fidèles festayres du dimanche.

L'édition 2019 des fêtes de Saint Girons en Béarn a été plutôt une bonne année !!! Le comité vous remercie de votre fidélité et vous dit...



A L'Année Prochaine !

Séances de renforcement musculaire

Vous souhaitez garder la forme ? Homme ou femme, petit ou grand, jeune ou moins jeune... N'hésitez pas à nous rejoindre tous les vendredis soirs de 19h à 20h à la salle Georges PETRIAT !

En dehors des vacances scolaires, notre infatigable **Kevin Coat'ch** propose des ateliers ouverts à tous de renforcement musculaire :

- Exercices au sol : cuisses, abdos, fessiers...
- Ateliers avec ou sans matériel : poids, échelles, élastiques et autres
- Petites séances de cardio
- Etirements



La cotisation annuelle est de 80 €, au prorata si vous vous inscrivez en cours d'année. Une séance est offerte afin que vous puissiez tester sans obligation d'engagement.

Pour la séance d'essai et/ou les inscriptions, merci de contacter Virginie LABORDE au 06 31 37 58 47

Un grand merci à la commune de Saint-Girons pour la subvention qu'elle nous alloue, la mise à disposition gratuite de la salle, au comité des fêtes auquel nous sommes rattaché, aux anciens fidèles depuis bientôt 5 ans, aux nouvelles qui nous ont rejoint en cours de route, et bien sûr à vous, futurs membres motivés !!!!

Ah, et, au fait... : Bonne année à tous!



TAN QUE POUSQUIM

C'est avec beaucoup de tristesse que le Club a vu partir de 2 ses membres Roland fin 2018, ancien président du club et Olga début 2019, ancienne secrétaire. Nous avons une pensée pour leurs familles.

Depuis 2 ans, le club Tan que Pousquim est toujours là et continue ses activités, avec ses goûters un jeudi par mois et quelques repas dont le dernier où nous avons organisé un petit loto avec quelques lots à gagner. L'année prochaine, nous ferons de même.



*Toute l'équipe du Club vous souhaite
une bonne année 2020 !*





Information sur l'accroissement des dégâts des sangliers

Depuis les semis de maïs de mars 2019, nous avons subi d'importants dégâts sur les cultures maïs aussi sur les routes (accidents) et bientôt dans les jardins privés.

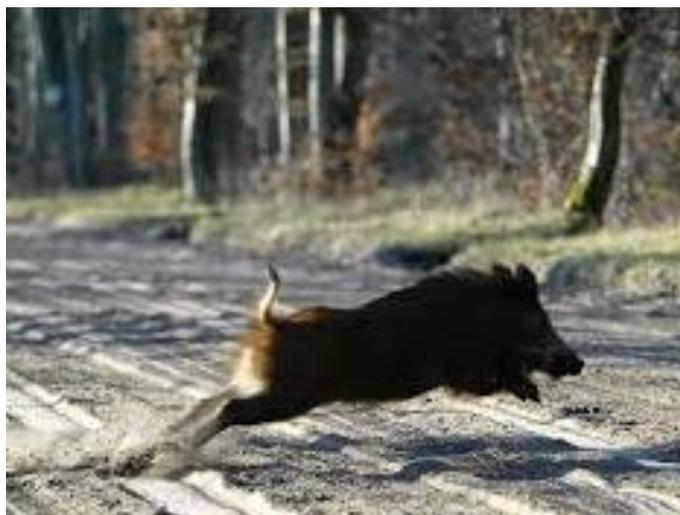
Devant le nombre important de sangliers et de dégâts, des réunions ont eu lieu depuis juin pour organiser une offensive contre ce fléau.

Avec la Fédération des chasseurs des Landes et des Pyrénées-Atlantiques, plusieurs grosses battues ont eu lieu et auront lieu autant que de besoin sur toutes les communes des 2 départements : de Puyoo, Habas à Sault-de-navailles et Amou (une douzaine de communes au total).



Depuis le 06/12/2019, un arrêté préfectoral a été pris sous la responsabilité du louvetier pour le tir de nuit avec projecteur et piégeage sur les communes de Saint-Girons et de Bajets.

J'espère que toutes ces actions pourront faire baisser la pression des dégâts pour éviter la faillite des Fédérations et le surcoût annoncé aux associations de chasse.



ETAT CIVIL

Naissance



Nous souhaitons la bienvenue à

Estelle LABOURDETTE née le 20 août 2019



Mariage

Ils se sont dits oui

Olivier LANNOT et Andrijana POPADIĆ le 4 mai 2019

Décès



Nous regretterons

LAFARGUE Roland décédé le 27 septembre 2018

DUFOURCQ Pierre décédé le 18 novembre 2018

CASSOU veuve FRINGAN Olga décédée le 13 janvier 2019

Nous adressons toutes nos condoléances à leur famille.